

RYTHMES SCOLAIRES pas sans nous !



Point d'étape : 01 Septembre 2014

Situation actuelle :

Contrairement à ce qui avait été annoncé par M. Coux, Madame le Vice-recteur, s'appuyant sur le discours du 22/08/14 de François Hollande, demande à ce que la réforme des rythmes scolaires soit aussi mise en place dans les écoles en rotation.

Lors de l'audience qu'elle a accordée au SE UNSA le 27/08/14, nous avons souhaité qu'une communication soit faite auprès de tous les enseignants pour clarifier ses positions.



Cette rentrée demeure l'échéance pour toutes les écoles de la République afin d'organiser le temps scolaire selon les principes suivants :

- 9 demi-journées hebdomadaires,
- une amplitude journalière de 5 heures 30 maximum,
- une demi-journée limitée à 3 heures 30,
- une pause méridienne de 1 heure 30 minimum,

A ce jour et pour de multiples raisons qui rendent l'exercice complexe, toutes les écoles n'ont pas finalisé ou mis en œuvre la procédure concertée avec l'ensemble des acteurs du système éducatif dont résultera l'organisation scolaire pour l'année 2014-2015. Aussi je vous propose l'échéancier suivant en lien avec les contextes particuliers des écoles.

1. Ecoles relevant d'un PEDT :

Mise en œuvre immédiate après consultation et élaboration d'un compte-rendu écrit du Conseil d'école avant le 12 septembre pour mise en œuvre au 15 septembre.

2. Ecoles sans problématique de locaux pour lesquelles une proposition d'organisation a été faite par le Vice-Rectorat avec communications écrites aux maires les 8 janvier et 14 avril 2014 :

Mise en œuvre immédiate ou délai de mise en œuvre pour un ajustement au 15 septembre 2014. 6 heures de concertation prises sur les 108 heures doivent permettre d'établir avant le 12 septembre une organisation respectant les principes ci-dessus rappelés, le conseil d'école devra émettre un avis.

3. Ecoles en rotation complète ou à plus de 75% :

Délai de mise en œuvre jusqu'à la rentrée des vacances de janvier 2015. Un projet devra être remis et présenté au Conseil d'école avec compte-rendu écrit pour communication au Vice-Rectorat avant le 25 novembre 2014.

Dans ce dernier cas, une latitude est laissée aux équipes pour proposer une mise en œuvre expérimentale anticipée. Un Conseil d'école extraordinaire devra valider la demande.

La situation de votre école est répertoriée dans un tableau détenu par votre Inspecteur de Circonscription.

L'Inspecteur de la circonscription reste le représentant local du Vice-Recteur. Il peut avec son équipe être associé à toutes les périodes de réflexion. Il sera, en cas de désaccord entre les parties, le premier médiateur avant décision du Vice-Recteur.

Voici un extrait du courrier adressée par Mme le Vice-recteur aux enseignants et à toutes les organisations syndicales :

Positionnement du SE UNSA :

1. Cas des écoles en rotation.

χ Le SE UNSA est **opposé** à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles en rotation.

- Les difficultés d'organisation dues aux manques de salles de classe et au manque de personnel pour encadrer les temps périscolaires ne permettent pas pour l'instant d'assurer des conditions d'enseignement acceptables pour les élèves, les parents et les équipes enseignantes.
- S'il peut y avoir des expérimentations celles-ci doivent être proposées de manière volontaire par les équipes sans obligation institutionnelle.

2. Cas des écoles qui ne sont pas en rotation.

χ Le SE UNSA est favorable à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires mais pas à n'importe quel prix.

Le SE UNSA pense qu'il faut sortir d'une organisation où les temps d'apprentissages se déroulent sur 5 heures en continu.

- Cette mise en place doit s'effectuer au sein de conseil d'école réunissant tous les partenaires, enseignants, parents, municipalités.
- Un bilan de l'organisation retenue doit réellement servir d'outil d'analyse pour réajuster l'organisation expérimentée afin d'en améliorer le fonctionnement.
- Les organisations retenues doivent prendre en compte le contexte particulier de chaque école et présenter une cohérence pédagogique et éducative (longueur de la pause méridienne, horaires d'entrée sortie, conditions d'exercice des enseignants, lieux dévolus au temps périscolaires...)
- Le SE UNSA pense qu'en appliquant la réforme des rythmes scolaires, l'organisation et la prise en charge des temps périscolaires, deviendra un incontournable et qu'il ne faut pas attendre que tout soit organisé en amont (si cela n'a pas été fait durant les années scolaires précédentes, cette situation risque de durer très longtemps). Un fond d'amorçage de 144€ par élève sera versé aux municipalités qui peut être utilisé, entre autre, pour acheter du matériel.

Actions du SE UNSA :

χ Depuis la rentrée scolaire le SE UNSA demande aux enseignants de participer pleinement à cette mise en œuvre pour ne « subir » cette réforme.

χ Le SE UNSA a également besoin de **faits concrets pour interpellier madame le Vice-recteur** des situations locales qui posent des difficultés, pour cela :

- ↳ Création d'une enquête en ligne : [cliquer ici pour y accéder](#)
- ↳ Rencontre avec les enseignants concernés sur le terrain
- ↳ Communication directe par téléphone ou mail.

χ Interventions auprès de Madame la Vice-rectrice :

- ↳ Demande de ne pas appliquer les rythmes dans les écoles en rotation.
- ↳ Demande d'assouplir les échéances pour présenter les projets d'aménagement du temps scolaire.
- ↳ Demande d'informer les équipes de ses attentes
- ↳ Demande de mettre en place une procédure pour faciliter les échanges et la participation des élus aux différentes réunions
- ↳ Demande de missionner une personne-ressource reconnue pour son efficacité, autre qu'un IENA pour aider sur le terrain les écoles en difficultés pour cette mise en place : le but étant également d'écouter les équipes et de faire correspondre une réponse adaptée pour cette mise en place
- ↳ Demande de laisser du temps aux équipes pour présenter un projet.

χ Intervention de Christian Chevalier, secrétaire général du SE UNSA, directement auprès du ministère pour demander à ce que **cette réforme ne soit pas appliquée dans les écoles en rotation**.

- ↳ Cette demande a été accueillie favorablement par le conseiller ministériel qui l'a reçu.

χ Nous sommes dans l'attente d'une concrétisation de cette annonce.

χ En fonction de la réponse donnée et des remontées de terrain, nous déciderons de la suite à donner.